



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/09

Date de convocation : 07 avril 2023

Objet : Crédits de paiement – APCP Commune – Opération rénovation école de Dommartin / Création d'un pôle de vie communal : Mise à jour de l'APCP n°2022-01

Date d'affichage : 07 avril 2023

Date de réunion : 13 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 13 avril à 20 h 08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam (à partir de 20h12), Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence, M. MERCIER Michel, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, M. ROBIN Florent et M. SAVART Gauthier,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam (jusqu' à 20h11) et Mme HENRION Nathalie
Mme DONGUY Annick est nommée secrétaire de séance.

Objet : Crédits de paiement – APCP Commune : Mise à jour de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2022-01 pour le budget de la commune 2023

En 2022, la commune a décidé de faire des travaux de réhabilitation et de rénovation du bâtiment de l'école de Dommartin pour le transformer en un pôle de vie communal.

Pour ce faire, a été créée une autorisation de programme N°2022-01 au budget de la commune 2022 pour une enveloppe globale de 1 500 000 € avec une prévision d'ouverture de crédits au budget primitif de la commune 2022 de 170 000 €, objet de la délibération n° 2022/15 en date du 12/04/2022.

Or, aucune dépense n'a été engagée en 2022 mais certaines sont prévues en 2023 et le budget total a été également revu à la hausse. Il convient donc d'actualiser l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2022-01 pour le budget commune 2023 comme suit :

| | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | TOTAL |
|------------------------|-----------|-------------|-----------|--------------------|
| <i>Libellé de l'AP</i> | 102 318 € | 1 100 000 € | 850 000 € | 2 052 318 € |

Les crédits à ouvrir au budget primitif de la commune 2023 sont de 102 318 €.

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et L. 5211-36,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 06/04/2023,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme avec crédits de paiement pour suivre la consommation des crédits de la réhabilitation, rénovation du bâtiment de l'école de Dommartin,

L'Adjoint à la commission bâtiments et l'Adjoint en charge des finances entendus,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de :

- modifier l'autorisation de programme N°2022-01 au budget de la commune;
- prendre acte de la nouvelle répartition des crédits de paiement de la manière suivante :

| | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | TOTAL |
|------------------------|-----------|-------------|-----------|--------------------|
| <i>Libellé de l'AP</i> | 102 318 € | 1 100 000 € | 850 000 € | 2 052 318 € |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 13/04/2023

Le Maire



Le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230413-2023-09-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023